

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGALT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Carole MONTAGNAC
M. Paul RUAT par Mme Anne-Sophie RIGALT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240928-lmc1X010001a8c7-DE

Date de télétransmission : 02-10-2024

Date de réception en préfecture : 2 OCTOBRE 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2024

13

VOIRIE : Travaux d'entretien et d'amélioration de l'espace public de la ville d'Avignon pour les années 2025/2029 - Approbation de la convention de Transfert Temporaire de Maitrise d'Ouvrage à intervenir avec la Communauté du Grand Avignon.

M. TOCABENS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon, dans une volonté constante d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, va lancer en 2025 une consultation pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande destiné à réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration de l'espace public sur notre territoire.

Ce marché, d'une durée de 2 ans renouvelable 1 fois, portera sur :

- La remise en état de la voirie : réparation des chaussées et trottoirs dégradés ;
- La requalification des espaces publics : réaménagement de rues, places et parvis pour un environnement plus agréable et fonctionnel ;
- Des travaux complémentaires : amélioration de l'éclairage public et aménagements paysagers.

Par ailleurs, indépendamment des travaux de surface, d'éclairage public et d'aménagements paysagers qui vont être entrepris, ces travaux peuvent engendrer la réhabilitation de certains réseaux d'assainissement, de création, modification ou suppression d'arrêts de bus, de points de collecte des eaux de ruissellement (bouches avaloirs, grilles), réseaux dépendants de la compétence du Grand Avignon.

Pour ne pas alourdir les procédures et simplifier la coordination des travaux, il paraît plus pertinent d'intégrer les prestations relevant de la compétence du Grand Avignon dans ce futur marché qui sera conclu par la Ville et d'opérer un transfert de Maitrise d'Ouvrage du Grand Avignon vers la Commune via la signature d'une convention de Transfert Temporaire de Maitrise d'Ouvrage passée en application de l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique, qui dispose que « Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage [...], ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. ».

Les modalités de ce Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage font l'objet de la présente convention.

La Commune assurerait la responsabilité de l'ensemble de l'opération pendant toute la validité du transfert.

La répartition annuelle du montant des opérations est la suivante (accord cadre à bons de commande avec seuils mini et maxi) :

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon :

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux sur la partie assainissement, pluvial et modification d'arrêt de bus est estimé à 120 000 € HT/an avec un montant du marché compris entre 50 000 € HT et 150 000 € HT par an.

Pour la Commune d'Avignon :

Lot unique : Travaux d'entretien et de requalification de l'espace public : le montant du marché est compris entre 1 000 000 € HT et 5 500 000 € HT et montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimé à 1 375 000 € HT/an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2422-12,

Vu le projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville en transition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon pour des travaux d'entretien et d'amélioration de l'espace public pour les années 2025 à 2029 ;
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 4581 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 2 OCTOBRE 2024

ACTE PUBLIE LE 04 OCT. 2024